

Division
des Examens
et Concours
(D.E.C.)

Réf MB/NR
Affaire suivie par
Nadia Redjah

Téléphone
04 76 74 79 55
Télécopie
04 76 74 78 59

Mél :
Ce.38i-dec-ens-gen@
ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité administrative
1, rue Joseph Chanrion 38032
Grenoble Cedex 1

Adresse des bureaux
1, rue Joseph Chanrion
38000 Grenoble

Ouverture au public :
de 08 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 00

Grenoble, le 14 janvier 2008

L'Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
des centres de formations des apprentis (CFA)

Mesdames les présidentes et messieurs les présidents
des groupements d'établissements de l'Education
nationale (GRETA)

Objet : organisation des épreuves de sécurité routière session 2008

Réf. : note de service DGESCO A1-2 n° 2007-0181 du 17-12-2007

Conformément à la note de service citée en référence, vous trouverez ci-joint le descriptif détaillé des modalités d'organisation des différentes épreuves de sécurité routière, organisées à partir de l'application « test@ssr », qui se déroulent **entre le 7 janvier 2008 et le 3 juillet 2008, à une date choisie par chaque établissement**. Une épreuve de rattrapage pourra être organisée avant le 3 juillet 2008, à l'attention des élèves absents le jour des épreuves ASSR 1 ou ASSR 2 ou des élèves ayant échoué (voir la rubrique « **période d'organisation des épreuves** » dans l'annexe ci-jointe). Il conviendra de veiller à respecter un délai de remise à niveau pour les élèves et apprentis ayant échoué, entre l'épreuve principale et l'épreuve de rattrapage.

Cette application a été adressée en mars 2007 à tous les établissements d'enseignement scolaires concernés, ainsi qu'aux GRETA et aux centres de formations d'apprentis (CFA).

Si certains établissements connaissent encore de réelles difficultés pour faire passer les épreuves à partir de l'application test@ssr, il leur sera possible de recourir à un DVD qui leur sera remis, comme pour la session précédente, sur demande auprès du correspondant du comité de pilotage académique ASSR (henri.larnaud@ac-grenoble.fr).

Il appartient à l'établissement d'organiser les épreuves selon les modalités définies en annexe qui seront, par ailleurs, accessibles sur le site <http://eduscol.education.fr/securite>.

Je vous remercie de votre contribution à l'organisation de cette session.

Pour l'Inspecteur d'académie
l'Inspecteur d'académie-adjoint



Jean-Pierre BATAILLER